

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 18 décembre (18/12/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

16.2 – 18 décembre 2018

16.2 Mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) – signature de la convention

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics,

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre fixant la liste des quartiers prioritaires,

VU le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

VU la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration.

CONSIDERANT le fait que l'OPAH classique 2012/2018 actuelle n'a pas atteint tous ses objectifs,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre cette action par la mise en place d'un nouveau dispositif plus ambitieux à la fois incitatif et coercitif en l'occurrence l'OPAH-RU,

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE :

- Le projet de Convention d'OPAH-RU établi par la commune de Moissac avec le Conseil Départemental, délégataire des aides à la pierre, le Conseil Régional, l'Etat, la Caisse de dépôts et consignations et le Groupe Midi Habitat permettant, après sa signature, le lancement de la phase opérationnelle d'OPAH-RU sur une période de 5 ans à partir de 2019,
- Le dispositif d'aides financières communales aux propriétaires pour travaux d'amélioration des logements en complément des aides du Conseil Départemental, délégataire de l'aide à la pierre et des autres financeurs de l'Etat,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention opérationnelle d'OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

DIT que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget de l'exercice de 2019 et seront prévus aux exercices budgétaires suivants,

DIT que la présente délibération du Conseil Municipal fera en outre l'objet d'un affichage en mairie.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT